



Compte-rendu de la session d'automne 2022 de la section 30 du CoNRS

Présents : BONIN Patricia (présidente) ; FERRAGE Éric (Secrétaire de section) ; BARBONI Doris ; BEAUSSART Audrey ; BRACHET Cédric ; BRUNEEL Odile (réfèrent parité) ; CHABAUX François ; COURNOYER Benoît ; DONNADIEU-BERNARD Florence ; FERNANDEZ Catherine ; FORGET-LERAY Joëlle ; FRITSCH Clémentine ; HATTENSCHWILER Stephan; IMMEL Françoise; JARLAN Lionel; MARTINEZ Jean-Michel ; MERMILLOD-BLONDIN Florian (réfèrent parité); PETILLON Julien ; PIERRE Caroline ; PISTRE Séverin ; RAMATCHANDIRANE Isabelle (Assistante CoNRS) ; SONKE Jeroen.

Nouveauté : site web section 30 du CoNRS. La section 30 du Comité national de la recherche scientifique, mandat 2021–2026 s'est dotée d'un site web où les chercheurs se y trouveront des informations notamment sur certains points que nous avons jugés nécessaires d'inclure pour vous aider dans la préparation des dossiers de demandes de promotions, etc. Ce site est placé sous la responsabilité du président et du secrétaire scientifique de la section. Ce site n'engage pas la responsabilité du CNRS et ne peut donc pas être hébergé directement sur le site du CNRS ou du Comité national, l'établissement ne souhaitant pas être responsable des sites des sections. Vous retrouverez ce site à l'adresse :

conrs-s30.osupytheas.fr

ou bien via le site de la C3N (<https://c3n-cn.fr/>) sur l'onglet sections et CID.

La session d'automne de la section 30 « Surface continentale et Interfaces » du CoNRS s'est tenue en hybride (17 en présentiel à Paris, 5 en visioconférence) du 24 au 28 octobre 2022. Au cours de cette session la section a procédé à 172 évaluations *classiques* (dossiers mi-vague, promotions, médailles, titularisations, GDR, écoles thématiques...) ainsi que 72 évaluations pour la composante C3 du RIPEC¹. Elle a également eu un temps d'échange avec les directeurs d'instituts et adjoint.e.s scientifiques. Ci-après quelques informations et un résumé.

Demandes de titularisation : 5 avis favorables.

Confirmation d'affectation des lauréats CR et désignation de leurs directeurs de recherches : 5 avis favorables.

Confirmation d'affectation des lauréats DR : 5 avis favorables.

Demande de changement de section : 1 avis favorable (S30 vers S18).

Création de GDR : 1 avis très favorable.

Changement de direction d'unité : 3 avis très favorables.

Expertise sur la création d'une fédération de recherche : 1 avis réservé.

Demande de rattachement à la CID Gestion de la recherche (50) : 1 avis favorable.

Évaluation d'écoles thématiques : 3 avis favorables, 1 pas d'avis.

¹ RIPEC : nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) entré en vigueur le 1er janvier 2022.

Évaluation à mi-vague CRCN et DR. La section a analysé les travaux de 98 chercheur.se.s (48 CRCN, 50 DR) au cours des 5 derniers semestres (12/2019 – 06/2022). Elle a émis 96 avis favorables, 1 avis différé, et 1 alerte.

Demandes de promotions. Chaque année, la section classe des candidat.e.s ayant fait un dossier pour une demande de promotion. Seuls les membres de rang A et B de la section siègent pour établir le classement des promotions CRHC, seuls les membres de rang A siègent pour DR1 et plus. Ce classement est une « proposition » de la section à la direction du CNRS qui est en droit de modifier ce classement ou même de choisir un.e autre candidat.e qui n'avait pas été classé.e. Pour l'année 2021, toutes les propositions de promotion de notre section ont été suivies par la direction du CNRS. Ceci a été très apprécié par les membres de la section qui y ont vu un signe de confiance et de respect du travail (très lourd) réalisé. La pression reste néanmoins très importante pour les directeurs de recherche au regard de la qualité des dossiers, certains des candidat.e.s non classé.e.s ayant le niveau pour être promu.e.s.

- **CRCN vers CRHC.** La section a évalué 6 demandes (2 femmes, 4 hommes) et a classé les 6 candidats, dont deux 1^{er} ex-aequo (1 F, 1 H, échelon 10), un 3^{ème} (1 H), deux 4^{ème} ex-aequo (2 H) et un 6^{ème} (1 F). Cette année environ 104 chercheur.se.s de la section (positionné.e.s à l'échelon >7) auraient pu demander à être promu.e.s. Il y avait environ 13 possibilités de promotion en moyenne par section (en attente de confirmation par arrêté ministériel). La section encourage donc tous les CRCN (surtout celles et ceux à un échelon 9 ou 10) à se porter candidat.e l'année prochaine, sachant que cette promotion si elle est acquise n'est pas bloquante pour accéder à un poste de DR2 par concours.
- **Demandes de promotions CRHC vers CRHEB².** La section a évalué 6 demandes (2 femmes, 4 hommes). Tous ont été classé.e.s, dont deux 1^{ers} ex-aequo. A noter que cette année il y aurait 100 possibilités de promotion pour 260 candidats au total pour toutes les sections du CNRS.
- **Demandes de promotions DR2 vers DR1.** La section a évalué 20 demandes (5 femmes, 15 hommes). 4 ont été classés 1^{er} ex-aequo (2 F, 2 H), 2 classés 5^{ème} ex-aequo (2 H) et 2 classés 7^{ème} ex-aequo (1 F, 1 H). Le nombre de dossiers présentés par des chercheuses reste faible au regard du vivier et la section encourage les femmes à présenter leur candidature.
- **Demandes de promotions DR1 vers DRCE1.** La section a évalué 12 demandes (3 femmes, 9 hommes). 4 ont été classés 1^{er} ex-aequo (2 F, 2 H), 1 classé 5^{ème} ex-aequo (1 H).
- **Demandes de promotions DRCE1 vers DRCE2.** La section a évalué 1 demande (1 H), classée 1^{er}.

Propositions Médailles de bronze et argent. La section 30 a proposé aux directeurs d'instituts 5 candidats (2 INEE, 3 INSU) pour la médaille de bronze, et 2 candidats (1 INEE, 1 INSU) pour la médaille d'argent ; tous classé.e.s 1^{er} ex-aequo. Veuillez noter que sur le mandat, la section vise un équilibre homme-femme en termes de médailles, de recrutements, de promotions. Or, cette année les directeurs d'unité ont proposé une majorité de candidats (Bronze : 10 hommes, 1 femme ; Argent : 5

² Chargés de recherche hors classe Échelon exceptionnel. Voir <https://maremuneration.cnrs.fr/revalorisation-pour-les-agents-de-categorie-a>



hommes, 0 femmes). En 2023 et 2024 nous invitons donc les DU des laboratoires relevant de la section 30 à soutenir des candidatures féminines sans quoi la section 30 proposera des candidates sans soutien de leur DU.

Évaluation des demandes de la composante C3 du RIPEC¹. La section a accepté d'évaluer les demandes cette année, à titre expérimental. La consigne était d'attribuer 50% de primes au motif de l'activité scientifique, 30% au motif de la prise de responsabilités dans des tâches d'intérêt général, et 20% au motif de l'ensemble des missions. Elle en a reçu 72 dossiers de 51 hommes et seulement 21 femmes. Encore une fois, on constate une forte disparité de genre dans la ressource (Femmes : 9 CRCN, 4 CRHC, 5 DR2, 3 DR1 ; Hommes : 21 CRCN, 1 CRHC, 21 DR2, 8 DR1). La section a classé 27 candidat.e.s, dont 13 classé.e.s 1^{er} ex-aequo (dont 6 F), 11 classé.e.s 14 ex-aequo (dont 1 F) et 3 classé.e.s 25^{ème} ex-aequo (dont 1 F).

Discussions avec Stéphane Blanc (DI INEE), Nicolas Arnaud (DI INSU), Fatima Laggoun (DAS INSU) et Gilles Pinay (DAS INEE).

- Les Chaires Professeurs Juniors (CPJ) : 2 CPJ pour la section 30 sur les 33 mises au concours en 2023 ; il y en aura 40 en 2024 et 2025 pour le CNRS. L'intégration se fera sur la masse salariale du CNRS donc ces postes deviendront probablement pérennes (futurs DR).
- Concours 2023 : il y aura l'ouverture de 4 postes CRCN (non fléchés ; -1 par rapport aux années précédentes) et 7 postes DR2 (+1 par rapport aux années précédentes) pour la section 30. La direction des instituts a indiqué que la diminution du nombre de supports CRCN est conjoncturelle et impacte de façon tournante les différentes sections de l'INEE et l'INSU. A ce titre la section est dans l'attente de voir ce nombre de supports repasser à 5 pour le concours 2024.
- Encouragements auprès des jeunes chercheurs avec des compétences en big data et statistiques et un questionnement scientifique fort à candidater à la CID55 : 5 postes au concours 2023.
- Les DI/DAS ont remercié la section d'avoir évalué les dossiers RIPEC. Les membres de la section se sont positionnés en faveur de retenter l'expérience pour l'année 2023 mais à une plus courte majorité (12 pour, 2 contre, 6 abstentions) compte-tenu de la charge lourde de travail et du grand nombre de dossiers méritants au regard du nombre de primes, qui a engendré une frustration dans l'évaluation et lors du classement.
- La section a fait remonter aux DI/DAS que 9 personnes sur 98 ont mentionné dans leur dossier à mi-vague un malaise au travail (env. 10%). Les DI ont indiqué que cette proportion était similaire dans les autres sections dont ils ont la charge. La section 30 considère que ces signalements ont pleinement leur place dans les dossiers à (mi-)vague, surtout dans une période post-COVID et de généralisation du télétravail ayant engendré des modifications profondes dans l'organisation du travail et des interactions humaines dans les unités.